



Ensemble scolaire Saint Joseph - Saint Rémi, de la Maternelle à la 3^{ème}
Un groupe scolaire ancré dans l'histoire, tourné vers l'avenir
 9, boulevard du Midi 61800 TINCHEBRAY - ☎ 02 33 66 60 76 - 📠 02 33 65 55 73 - ce.0610714V@ac-caen.fr

SAINT REMI INFO FAMILLES Février 2016 – Numéro spécial

La profession de foi (6^{ème})



Petit rappel des dates importantes :

Réunion des parents pour la profession de foi	Mardi 08 mars 2016 (20h30)	Salle de la Rotonde à Flers (Derrière l'Eglise Saint Germain)
Retraite de profession de foi	30 avril et 1 ^{er} mai 2016	Lieu à déterminer
Profession de foi	Jeudi 05 mai 2016	Tinchebray

BDI (Bureau d'information et d'orientation)

BDI Orientation
 Une aide pour construire ton avenir



Grâce au soutien de l'APEL et du SCIF de Basse Normandie, le collège Saint-Rémi peut, aujourd'hui, être fier d'avoir son propre BDI (Bureau d'information pour l'orientation).

Vos enfants y ont désormais à leur disposition de la documentation ONISEP afin de se renseigner sur les métiers et d'affiner leur choix de formations.

Le BDI est également équipé d'un poste informatique, sur lequel chacun pourra naviguer sur des sites pertinents et vérifiés par la professeure documentaliste, Mme Lotterie.

Vos enfants pourront y accéder en s'inscrivant auprès de Mme Lotterie qui sera également présente pour les guider au sein du BDI.

Accès à l'espace réseau et communication au collège Saint Rémi

Vous trouverez, en accompagnement de ce Saint Rémi Info familles, un document sur la communication au collège Saint Rémi. Ce document, à garder sous la main, reprend de façon synthétique les différents moyens d'entrer en contact avec l'établissement, les différents sites internet liés à l'établissement et quelques procédures importantes.

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'espace réseau de votre enfant est désormais disponible de votre domicile à l'adresse <https://saintremi.dgi-portail.fr/> : il suffit pour cela d'avoir une connexion internet et de vous munir de l'identifiant et mot de passe de votre enfant.

Il existe une documentation pour vous accompagner dans la maîtrise de ce nouvel outil : vous la trouverez dans la partie « Actualités » du site de Scolinfo (Lorsque vous allez voir les notes de votre enfant en ligne).

Quand le téléphone portable n'est plus seulement un téléphone...



Comme vous le savez, l'utilisation du téléphone portable est interdite au sein du collège Saint Rémi. Derrière cette interdiction réside surtout le souhait de remettre la relation humaine entre les élèves au centre des priorités. L'école doit rester un lieu direct de la relation à l'autre et non pas un lieu où chacun serait immergé dans son téléphone portable, certains s'envoyant des messages alors qu'ils se trouvent juste en face l'un de l'autre.

De plus, des dérives telles que les prises de photos au sein de l'établissement qui risquent de se trouver sur les réseaux sociaux, ou encore l'usage des téléphones portables pendant les cours, ont été également des arguments forts pour décider de l'interdiction d'utiliser le téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement.

Car le téléphone portable n'est pas un simple téléphone, il s'utilise maintenant comme appareil photo, caméra, internet, réseaux sociaux, jeux... De plus, sa petite taille permet à son utilisateur de le dissimuler à souhait, ce qui est un véritable casse-tête pour l'ensemble de la communauté éducative.

Nous redonnons donc ici quelques règles et recommandations :

- Un téléphone portable est un objet précieux (certains peuvent coûter jusqu'à 600 euros). Pour éviter les vols, il est recommandé de le laisser à la maison.
- Si vous souhaitez laisser un message à votre enfant au sein de l'établissement, merci de ne pas l'appeler sur son portable et de passer par le collège qui lui transmettra vos consignes.
- Comme le stipule notre règlement intérieur, tout téléphone portable utilisé au sein de l'établissement sera confisqué 3 jours.
- Si un enfant s'amuse à prendre des photos ou des vidéos pendant les cours, il sera sanctionné.
- Si des photos ou des vidéos prises en classe à l'insu des personnes se retrouvent sur internet, l'élève incriminé passera en conseil de discipline.



Nous vous remercions chaleureusement de bien vouloir, par un dialogue constant avec vos enfants, soutenir notre démarche de préserver notre collège de l'utilisation à outrance des téléphones portables. Et pourquoi ne pas éventuellement demander à votre enfant de le laisser à la maison avant de partir à l'école ?

Nous comptons sur votre soutien.